LA CHAMBRE a adopté hier divers projets de loi

Au cours de sa séance d'hier après-midi, la Chambre a adopté divers projets de loi, notamment : celui ayant pour but de soumettre à la surveillance et au contrôle de l'Etat certaines entreprises faisant appel à l'épargne; celui de **M. GONIAUX, député du Nord** et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail**, modifiée par la loi du 5 juillet 1926; les propositions de résolution de M. BARDON, tendant à inviter le Gouvernement à augmenter les droits de douanes sur les seigles, avoines et orges; de MM. GAUMET, DEZARNAULDS et LEGROS, tendant à inviter le Gouvernement à relever le droit de douane sur les seigles. La proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'art. 2 de la loi du 27 février 1880, relative à l'aliénation **des valeurs** mobilières appartenant aux **mineurs** et aux interdits.

LE PROJET DE LOI SUR LES BREVETS D'INVENTION

On reprend la suite de la discussion du projet de loi sur les brevets d'invention.

Sur l'article 41, des actions en nullité et déchéance, M. Boucheron, rapporteur, estime qu'on ne peut opérer automatiquement la restauration des brevets comme le demande en un amendement M. J.-L. Breton. Pendant trois ans, l'inventeur pourra demander la restauration de son brevet, s'il peut invoquer une excuse : impécuniosité, maladie, etc. M. Oberkirch combat également l'amendement.

M. LOUCHEUR, député du Nord, conteste que les membres de la Commission n'étaient pas d'accord ! Les uns sont partisans d'une période de cinq ans pour la restauration, les autres d'une période de trois ans. Il propose une transaction entre les textes de la commission et de M. J.-L. Breton.

M. LOUCHEUR demande à la Commission d'accepter la restauration automatique en fixant le délai de restauration à la moitié du délai qui reste à courir pour la validation du brevet.

Après diverses observations, **l'amendement et l'article 41 sont renvoyés à la commission.**

Les articles 42 et suivants sont adoptés.

M. Nomblot, au nom de la Commission de l'Agriculture, à propos de l'article 66 ainsi conçu : « Les dispositions de la présente loi sont applicables aux inventions et découvertes réalisées dans le domaine de l'agriculture et de l'horticulture », demande qu'une loi spéciale précise les conditions d'application. **Les derniers articles sont adoptés; mais l'ensemble est réservé, puisque** plusieurs articles ont été renvoyés à la commission.

LES MARQUES DE FABRIQUE

La discussion du projet sur les marques de fabrique vient ensuite. M. Merlant, rapporteur, expose les grandes lignes du projet, qui a pour but de défendre les marques françaises. On passe ensuite à la discussion des 41 articles, **qui sont adoptés sans débat. L'ensemble du projet est voté à l'unanimité de 575 votants.**

M. Beaufrand pose une question au ministre des Pensions sur la fourniture des produits pharmaceutiques aux bénéficiaires de l'article 64.

M. Champetier de Ribes, ministre des Pensions, déclare qu'une irrégularité émanant du secrétaire d'une commission du **Pas-de-Calais** vient d'être annulée par ses soins. L'incident est clos.

Le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Nouelle sur la situation politique de l'Inde française est ensuite voté à mains levées. On renvoie également l'interpellation de M. Doriot sur les décisions prises récemment par le Conseil supérieur des chemins de fer, après que l'interpellateur ait critiqué les projets d'augmentation des tarifs et en particulier celle des cartes hebdomadaires des travailleurs, de 26 %.

M. Pierre Laval demande à la Chambre d'inscrire à l'ordre du jour de jeudi prochain le projet sur la tranche navale. Il en est ainsi décidé à mains levées.

M. Léon Meyer s'étonne que le projet sur l'outillage national ne soit pas encore venu en discussion et dépose une demande de scrutin.

M. Pierre Laval, après avoir pris l'engagement de veiller à l'exécution des projets de travaux constructifs, dit qu'il repoussera les dépenses parasitaires et ajoute que M. Léon Meyer a eu un mobile politique en demandant la mise prochaine à l'ordre du jour de questions dont les Commissions délibèrent encore. M. Pierre Laval déclare qu'il verra s'il y a moyen de faire voter avant la séparation une troisième tranche.

M. Léon Meyer se conteste de la proposition du président du Conseil.

M. Camille Planche demande à la Chambre de mettre à la suite de son ordre du jour la proposition de loi tendant à modifier l'article 310 du Code civil en vue de transformer plus vite la séparation de corps en divorce.

Sa proposition est repoussée par 320 voix contre 260. Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

M. BRACKE, député du Nord, demande la discussion prochaine de la proposition tendant à instituer le vote électrique à la Chambre. Cette proposition est inscrite sans opposition à la suite de l'ordre du jour.

La séance est levée à 19 heures 5.

Séance ce matin, à 10 heures, pour la suite de la discussion du projet de loi sur les brevets d'inventions.

ARRESTATION D'UN IGNOBLE INDIVIDU A SAINS-DU-NORD

A Sains-du-Nord dans la soirée de lundi, Mme Taillandier, dont le mari est préposé des douanes, étonnée de ne pas voir ses enfants à l'heure du souper, sortait de chez elle pour les appeler. Une voisine lui dit que ses fillettes devaient se trouver chez Valère Capliez, 50 ans, ouvrier tisseur, qui habite à proximité rue Traversière.

Mme Taillandier s'y rendit. En pénétrant dans la pièce elle vit Capliez et sa fillette Marie-Louise, âgée de 6 ans, dans une attitude ne laissant aucun doute sur les intentions du quinquagénaire. Elle saisit sa fillette et appela une voisine.

Mme Taillandier mit son mari au courant et la gendarmerie fut prévenue.

Quand les gendarmes se présentèrent, Capliez était couché et paraissait pris de boisson. Après un interrogatoire sommaire, il reconnut une partie des faits qui lui étaient reprochés et invoqua l'ivresse pour excuse.

Le docteur Leclercq a examiné la fillette : le crime n'a pas été consommé.

Valère Capliez a perdu sa femme il y a environ 6 mois et depuis il s'adonne à la boisson. Il attirait souvent les fillettes chez lui en leur offrant des bonbons et des fleurs.

Devant la gravité des faits, M. le maréchal des logis chef De Gavre, procéda à l'arrestation de Capliez, qui fut conduit à la chambre de sûreté. Il fut amené à Avesnes mercredi dans l'après-midi, où après un interrogatoire sommaire du juge d'instruction, on l'a écroué à la maison d'arrêt. — L.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET Couverture rouge

LE SÉNAT A VOTÉ le crédit de 500.000 fr. pour l'érection du monument Haig, à Montreuil-sur-Mer

Le Sénat a entendu hier après-midi un rapport de Bérenger, rapporteur de la Commission des Finances, sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 500.000 francs pour l'inauguration, à Montreuil-sur-Mer, d'un monument à la mémoire du Maréchal Douglas Haig ; il conclut à l'adoption.

MM. Maginot, ministre de la Guerre, et Fernand Rabier, président la séance, associent le Gouvernement et le Sénat à l'hommage rendu à cet ami de la France.

Le projet est ensuite adopté à l'unanimité des 275 votants.

Le Sénat adopte sans débat divers projets de loi, adoptés par la Chambre des Députés, intéressant les colonies, ainsi que la proposition tendant à rendre applicable les dispositions de la loi du 16 mars 1928 aux fonctionnaires et agents ayant appartenu à des catégories de personnel admises au régime des pensions civiles par les lois des 31 décembre 1921, 12 avril 1922 et 30 juin 1923 ; le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, complétant l'art. 44 de la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et des pensions militaires ; la proposition de loi, adoptée par la Chambre, tendant à rétablir entre les pensionnés de la marine et les pensionnés civils, l'égalité de traitement dans le calcul du point de départ et de la prescription triennale.

Le Sénat s'ajourne au mardi 9 juin, à 15 heures ; la séance est levée à 16 h. 05.

COUR D'APPEL DE DOUAI

UNE AFFAIRE DE VIANDE AVARIÉE A SALLAUMINES

En tournée de surveillance le garde Henri Dorléans passait rue Salembier, à *Sallaumines*, quand il remarqua dans une voiture de boucher un chargement de viande en état de putréfaction. Cette viande provenant de chez M. Maurice Lemaire, boucher à *Wavrin* qui lui-même la tenait de M. Victor Sauvage, cheviliard à *Annœullin*, était destinée au boucher polonais Thomas Andrzepewski.

M. Cotton, vétérinaire, fit conduire le chargement à l'équarrissage et M. Louart, député-maire de Sallaumines, porta plainte.

La viande saisie portait cependant, paraît-il, l'estampille réglementaire, mais d'après le boucher incriminé, elle devait servir à la confection de certains saucissons.

Le Tribunal correctionnel de Béthune condamna Andrzepewski à 15 jours de prison et 1.000 fr. d'amende ; Lemaire, à 15 jours avec sursis et 2.000 francs d'amende ; Sauvage, mis hors de cause, fut acquitté.

En appel, après plaidoiries de Mes Payen, Godin et Spriet qui apportent un nouveau document, la *Cour renvoya l'affaire à une date ultérieure pour permettre un complément d'information.*

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

M. Louis Warot, de *Lambres*, passait en auto dans cette localité lorsqu'il renversa Mme Devynck qui fut assez sérieusement blessée.

Le Tribunal correctionnel de Saint-Omer alloua 11.944 fr. de dommages-intérêts à la victime, partie civile.

L'affaire vient devant la Cour pour la fixation définitive des dommages-intérêts.

Après plaidoiries de Mes Cordonnier, de St-Omer et Legros, de Paris, *la Cour éleva à 18.000 fr. le taux de l'indemnité y compris le chiffre de la provision.*

⁂

Chauffeur au service de la Compagnie de Fives-Lille, M. Raymond Bonhomme conduisait une auto qui renversa deux enfants qui se rendaient à l'école. La petite Carmen Lesvas qui roula sous le véhicule fut grièvement blessée.

Le Tribunal correctionnel de Lille estima que le conducteur n'était pas responsable de l'accident et l'acquitta.

En appel, la *Cour réforme le jugement de première instance. Elle condamne à 16 fr. d'amende Bonhomme à qui elle attribue un quart de responsabilité. La partie civile obtient 600 fr. de provision en attendant le résultat de l'expertise ordonnée.*

⁂

La vicomtesse de Lassus, née Marie-Louise Parent, domiciliée à Paris, pilotait une auto rue Nsnve, à Lille, lorsqu'elle bouscula sérieusement une modeste charrette à bras traînée par M. Charlet. L'auto roulait dans un sens interdit.

Le Tribunal correctionnel condamna Mme de Lassus à 16 fr. d'amende et à payer 15.000 fr. ds dommages-intérêts à la victime.

Devant la Cour l'affaire est plaidée par Me Phalempin pour M. Charlet, Me Kah et Jardel pour la prévenue et la Compagnie d'assurances.

Et la Cour confirme le jugement de Lille.

RIXE A HAUTMONT

Poursuivis pour s'être battus à Hautmont, Fernand Demaret et l'Algérien Benamar M'Hamed ont été condamnés par le Tribunal correctionnel d'Avesnes à un mois de prison et à 16 fr. d'amende chacun. Benamar obtint seul le bénéfice du sursis pour la prison.

Après plaidoiris de Mes Escoffier et Phalempin, *la Cour confirme purement et simplement la décision des premiers juges.*

L'ÉPILOGUE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL A CAMBRAI

Des ouvriers de l'entreprise Visse-Ruffin travaillaient à Cambrai, rue Jean-Macé, à la pose d'un pylône pour le compte du chemin de fer du Nord.

Une chèvre avait été dressée à cet effet et un ouvrier était chargé d'avertir les conducteurs de véhicules de prendre garde aux cordages qui retenaient l'appareil. Mais le travail touchant à sa fin l'ouvrier quitta son poste. Le frère de l'entrepreneur, M. Albert Visse, 37 ans, charpentier à Bertry était occupé à décrocher la poulie de la chèvre à 11 mètres de hauteur lorsque survint l'auto de M. Chariet, négociant à Masnières, qui ébranla l'appareil et provoqua la chute de M. Visse. En tombant ce dernier se brisa la cuisse et depuis est resté boiteux.

Le Tribunal de Cambrai condamna M. Visse-Ruffin et M. Chariet à 100 fr. d'amende chacun.

Après plaidoiries de Mes Allaert et Meigné *l'affaire est mise en délibéré.*

LA PECHE MARITIME

Pierre Gueulle patron de pêche à bord d'un chalutier « La Liane » avait été condamné à 50 fr. d'amende par le Tribunal de Boulogne pour avoir pêché à 500 mètres des jetées de Calais.

La Cour élève l'amende à 100 fr.

COUPS A BARLIN

Ces polonais Jenczewski, Elisabeth Czenik et l'arabe Boudjew ben Said avaient été condamnés pour coups et blessures à Barlin, le premier à huit jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende, les deux autres à 16 francs d'amende chacun.

La Cour confirme le jugement du Tribunal de Béthune.

PAS DE CHANGEMENT dans le conflit du textile de Roubaix-Tourcoing

La journée d'hier n'a marqué aucun changement dans le conflit, pas d'incidents, pas de manifestations, quelques réunions, tel fut le bilan de cette journée creuse par excellence.

La question de l'attitude des travailleurs belges a encore fait l'objet de maintes conversations et l'émotion soulevée par la prétendue reprise du travail d'un certain nombre des frontaliers n'est pas encore complètement apaisée.

Cette émotion se traduit d'ailleurs aujourd'hui encore, par une mise en garde des cégétistes que l'on lira plus loin.

La journée d'aujourd'hui sera, par contre, plus chargée. En effet, les organisations cégétistes ont prévu des assemblées générales en plusieurs endroits et un cortège à Roubaix.

D'autre part, les unitaires masseront leurs forces à Tourcoing pour une démonstration.

On le voit la journée creuse du jeudi sera suivie d'une autre mieux remplie aujourd'hui.

LA SITUATION

A TOURCOING

Le calme est complet dans toute l'agglomération de Tourcoing et sa banlieue. Les affaires sont complètement paralysées. La condition publique des matières textiles de Tourcoing qui est un des plus importants d'Europe, n'a enregistré au cours du mois (2 semaines seulement de grève) un déficit de 3.115.152 kg, soit environ 50 % (3.330.180 kg contre 6.445.332 kg en mai 1930). En juin, ses opérations seront beaucoup moindres encore. On ne traite plus qu'avec quelques centres non touchés par les grèves, Sedan, Elbeuf, Reims, Mulhouse, etc.

A MENIN

Hier, à 18 h. 30, au local du syndicat unitaire, rue de Lille, aux Baraques, a eu lieu une réunion, au cours de laquelle M. Jacquemotte, député communiste de Bruxelles, a pris la parole devant une bonne centaine ds grévistes.

Un important service d'ordre fonctionnait aux abords du local et de la frontière.

UN COMMUNIQUE DU COMITE INTERSYNDICAL DE GREVE

Le Comité intersyndical de Grève dénonce aux travailleurs les manœuvres perfides du Consortium qui espère, par ses communiqués contradictoires de ces derniers jours, diviser les ouvriers français et belges et de jeter le trouble dans l'esprit de tous les travailleurs des deux côtés de la frontière.

Il met en gards les grévistes contre les manœuvres habituelles que M. Ley va, immanquablement tenter pendant les jours qui vont suivre.

Plus que jamais les grévistes doivent se méfier des démarches à domicile que feront les créatures du Patronat pour amener des défections parmi eux et essayer des reprises partielles de travail dans certaines usines.

Plus que jamais le mot d'ordre doit être : Courage et confiance et vive la grève.

LES RÉUNIONS D'AUJOURD'HUI

Les syndicats confédérés convoquent leurs adhérents aujourd'hui vendredi, aux réunions suivantes :

A Tourcoing, à 9 h. 30, 196, rue de Guisnes.

A Lys-les-Lannoy, à 9 h. 30, salle des fêtes.

A Roubaix, à 3 h., salle des fêtes, rue de l'Hospice.

EN SE PENCHANT A LA PORTIÈRE D'UN TRAIN UN MARIN FUT MORTELLEMENT BLESSÉ A BOULOGNE

Un accident aux suites mortelles, dû à l'imprudence s'est produit hier après-midi, un peu au dessus de la gare centrale à Boulogne-sur-Mer.

Avant terminé une permission, Emmanuel Corbec regagnait le 1er Dépôt des Equipages de la Flotte à Charbourg ; lorsqu'en face de l'usine à ciment, il s'accouda à la portière pour saluer un de ses camarades. Au même instant arrivait un train en sens inverse.

La tête de Corbec fut heurtée par une portière et le malheureux fut littéralement rejeté dans son compartiment. Des camarades s'empressèrent, le train stoppa et le marin fut reconduit à l'hôpital Saint-Louis, à Boulogne-sur-Mer, où il décédait sans avoir repris connaissance.

On devine la douleur de la mère, habitant 22, rue d'Ambleieuse, que les services de la police spéciale de Boulogne avaient prévenue.

POUR SAUVER UNE FILLETTE EN DANGER, UN HOMME SE NOYA A MARPENT

Hier, jeudi, vers midi trente, Mme Demede, 25 ans, ménagère, demeurant rue des Aciéries de Baume, à Marpent, revenait du marché ds Jeumont, tenant par la main sa petite fille, âgée de 2 ans 1/2. Comme elle se trouvait sur le pont du canal de la Sambre, elle trébuche. L'enfant lâcha la main de sa mère et tomba dans le canal. Immédiatement deux courageux citoyens se jetèrent à l'eau pour essayer de sauver l'enfant.

M. Coenen Louis, âgé de 25 ans, demeurant à Mont Sainte-Aldegonde (Belgique) l'un des sauveteurs, allait arriver près de l'enfant quand soudain il couls à pic. Sur la berge se trouvait M. Braconnier Gaston, 36 ans, ouvrier d'usine demeurant rue de Meubeuge à Boussois. Voyant le premier sauveteur disparaître brusquement il se jeta résolument à l'eau à son tour et réussit à remener l'enfant sur la berge.

Aussitôt il entreprit des recherches pour sauver M. Coenen, mais en vain. Ce n'est que deux heures après que le corps du malheureux fut retrouvé par des mariniers qui s'étaient mis à sa recherche.

L'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE MARITIMES SE PRONONCE CONTRE LA RÉDUCTION DES PRIX DE TRANSPORT DU CHARBON

L'Union des Chambres de commerce maritimes et des ports français, réunie hier, poursuivant l'étude des questions que soulèvent les mesures prises ou envisagées en vue de favoriser l'écoulement des produits des houillères françaises, a pris connaissance des projets de tripiement des droits de douane et ds la taxe à l'importation actuellement étudiés par la Commission des douanes de la Chambre des députés.

Elle a appris, d'autre part, que le gouvernement se proposait de réduire de plus de 50 % par rapport aux tarifs normaux les prix de transport par voie ferrée des charbons des mines du Nord et du Pas-de-Calais à destination de la région parisienne, l'Union a décidé d'intervenir auprès du gouvernement pour attirer de nouveau son attention sur les conséquences graves que présenteraient l'adoption de ces mesures qui entraîneraient une augmentation importante du prix des charbons et une réduction nouvelle du trafic des ports français.

M. Watier, directeur des voies navigables et des ports maritimes au Ministère des travaux publics, a fait connaître que le ministre des Travaux Publics se proposait de demander au parlement un crédit de 150 millions de francs pour les ports en vue de remédier à la situation difficile causée par le retard apporté au vote du projet de loi sur l'outillage national.

EN MARGE DES ESCROQUERIES DE NATHALIS DUMEZ

On se souvient encore de l'escroquerie dont s'est rendu coupable Nathalis Dumez, l'ancien maire de *Bailleul*. La ville de *Bailleul* intentait un procès contre les banques qui auraient avancé à tort à Nathalis Dumez, la somme de un million trois cent soixante-quinze mille francs destinée à financer la reconstruction de l'église Saint-Vaast et réclamait la restitution de cette somme. Il y a un mois, ce procès se plaidait à *Hazebrouck*.

Les chèques barrés adressés à M. le maire de *Bailleul* furent reçus par Nathalis Dumez sous plis fermés. Ils étaient payables au Crédit Lyonnais. Dumez les porta à la B.G.N. avec ordre de virer les fonds à son compte personnel.

L'opération fut faite, après transmission des chèques, au Crédit Lyonnais qui paya.

Une question se pose : La responsabilité des banques est-elle engagée du fait qu'elles payèrent à Nathalis Dumez, personnellement, des chèques émis au nom du maire de *Bailleul*, et qui, légalement, devaient être touchés par le Receveur municipal.

Me Carpentier-Trannin, avocat à Lille, soutint l'accusation pour la ville de *Bailleul*, à l'audience du 16 avril. Me Fauchille, avocat à Lille, pour le Crédit Lyonnais et Me Luc Decroix, pour la Banque Générale du Nord, assurèrent la défense. Ils s'efforcèrent de démontrer que l'argent était réellement parvenu à celui qui était chargé de payer l'entrepreneur et qu'on ne pouvait rendre les banques responsables d'un autre emploi de ces sommes.

Ils tentèrent, en outre, de prouver que les chèques, tels qu'ils étaient libellés ne pouvaient pas être touchés par le Receveur municipal.

Au cours de l'audience du tribunal de Commerce qui s'est tenue à *Hazebrouck*, hier jeudi, à 10 h., sous la présidence de M. Saguet, le tribunal a, par un jugement, ordonné la comparution de M. Henry, président de l'Union coopérative, de M. le chanoine Flipo et du Directeur de la Banque Générale du Nord.

UN OUVRIER BRULÉ VIF PAR DES SCORIES EN FUSION A MAUBEUGE

Hier jeudi, dans la matinée, à Sous-le-Bois-Maubeuge, des ouvriers des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, Usine de l'Espérance, étaient occupés à conduire à l'aide de wagonnets des poches de scories en fusion.

A un moment donné, dans des circonstances qu'une enquête établira, une de ces poches, sorte d'énorme cloche contenant plusieurs mètres cubes de l'ardent liquide, bascula brusquement et l'un des ouvriers, M. François Férouillat, qui se trouvait à côté du wagon fut littéralement noyé sous l'épouvantable avalanche et tué sur le coup.

Quand ses camarades horrifiés se portèrent au secours du malheureux, le corps n'était plus qu'une affreuse masse noirâtre complètement carbonisée où la chair rongée par place laissait apparaître les os ; le visage était méconnaissable.

M. François Férouillat était âgé de 46 ans, il habitait à Sous-le-Bois, rue de l'Espérance et était père de 6 enfants.

Ses frères qui travaillent à l'usine et sa famille ont été prévenus avec ménagements de l'horrible fin du malheureux, dont le corps fut l'après-midi reconduit chez lui.

Les Scandales politico-financiers

M. RAOUL PÉRET DEVANT LA HAUTE-COUR

La commission d'instruction de la cour de justice, réunie sous la présidence de M. Penancier, a entendu, jeudi matin, M. Raoul Péret. A 10 h. 20, l'ancien garde des sceaux, accompagné de M. Pierre Masse, son avocat, est arrivé au Luxembourg. Il a été aussitôt introduit dans le salon d'attente réservé aux accusés et à leurs défenseurs, où il est demeuré jusqu'à 10 h. 30, heure à laquelle a commencé son audition.

L'audition de M. Raoul Péret s'est prolongée jusqu'à midi. Aucune communication n'a été faite à l'issue de cette audition. On sait seulement que le sénateur de la Vienne s'est expliqué d'une façon complète sur tous les faits qui ont motivé son renvoi devant la Haute-Cour et que la commission a estimé que la séance primitivement prévue pour l'après-midi, était devenue sans objet.

En conséquence, la commission a décidé de se réunir à nouveau vendredi matin, pour entendre M. René Besnard, et l'après-midi pour entendre MM. Gaston Vidal et Albert Favre.

LA DEMISSION DE M. RENAUDEL DE LA COMMISSION D'ENQUETE

M. Renaudel a annoncé, jeudi matin, à la réunion du groupe S.F.I.O. de la Chambre, son intention de donner sa démission de membre de la commission parlementaire d'enquête, à la suite des discussions qui ont eu lieu sur la publicité financière dans le journal du parti, au congrès de Tours. Le groupe a approuvé l'initiative prise par M. Renaudel.

LE PROCÈS DE L'AFFAIRE « BOURSE ET FINANCE »

MAIXANDEAU ET ROCHETTE CONDAMNÉS A 2 ANS DE PRISON ET 3.000 FRANCS D'AMENDE

La 11e Chambre correctionnelle a rendu hier après-midi, son jugement dans l'affaire « Bourse et Finance », journal financier qui préconisait à ses abonnés un certain nombre de titres d'une valeur fictive. Pour escroquerie, le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Maixandeau, deux ans de prison et 3.000 francs d'amende avec le bénéfice de la confusion avec une peine précédente de deux ans de prison ; Rochette, deux ans de prison et 3.000 francs d'amende ; Joany Lagneau et Hermann Meunier, chacun à un an de prison avec sursis et 1.000 francs d'amende, avec le bénéfice de la confusion de peine ; Albert Oustric Léon Pourrille et Freedland, 3.000 francs d'amende. D'autre part, ont été acquittés : MM. Paul Bloch, Maurice Drieu, Maurice Bedel et Marcel Torrel. Dans ses attendus, le Tribunal s'est montré très sévère pour les accusés qui ont fait perdre plus de cent millions à l'épargne française. Un certain nombre de clients lésés s'étant constitués partie civile, le Tribunal leur a accordé les dédommagements pécuniaires qu'ils réclamaient.

DRAME DE LA FOLIE

Prise d'un accès subit de folie furieuse Mlle Joséphine Roche, âgée de 30 ans, demeurant au Puy, avec son père, a tué celui-ci à coups de revolver. M. Hoche était veuf et âgé ds 57 ans ; la meurtrière s'est mise ensuite à la fenêtre, ameutant le quartier par des cris furieux. L'intervention des voisins l'a empêchés de se donner la mort en se jetant dans le vide. La démenie a été arrêtée.

NOMBREUSES VICTIMES D'EXPLOSIONS DE PÉTROLE, EN ROUMANIE

Mercredi après-midi, une pluie torrentielle s'est abattue sur Moineshi, près de Baca, où la foudre est tombée sur plusieurs réservoirs d'essence d'une raffinerie. Des explosions se sont produites transformant, en quelques secondes, toute la région en une mer de flammes.

La population, épouvantés, a quitté la ville, laquelle risque d'être détruite par l'incendie. Les autorités des villes voisines ont envoyé des pompiers et des détachements de soldats pour organiser les secours, mais les efforts paraissent vains.

A minuit l'incendie continuait.

Au moment où les explosions se sont produites, de nombreux ouvriers et employés se trouvaient à proximité des raffineries. On croit qu'il y a eu de nombreuses victimes, mais il est impossible de préciser combien, en raison de l'impossibilité où l'on se trouve d'approcher des lieux de la catastrophe Les dommages s'élèvent à une dizaine de millions de lei.

ACCUEIL TRIOMPHAL DE PICCARD ET KIPFER A ZURICH

La ville de Zurich a réservé un accueil enthousiaste au professeur Piccard et à l'ingénieur Kipfer, venant en avion d'Augsbourg. L'avion piloté par Mittel Holzer et transportant les deux savants, a fait plusieurs fois le tour de la ville. A 18 h., la foule qui remplissait les rues et les places, a salué l'avion amenant dans leur pays les deux grands aéronautes. A l'atterrissage à l'aérodrome de Dubendorf des milliers de personnes ont rompu les barrages de police et ont fait un accueil enthousiaste au professeur Piccard et à l'ingénieur Kipfer.

De Dubendorf à Zurich, la foule se massait pour acclamer les deux aéronautes et c'est un véritable cortège triomphal qui a fait son entrée dans la ville pavoisée à cette occasion. Un banquet de cent couverts, organisé par la Société aéronautique de la Suisse orientale, a été aussitôt servi, en présence de nombreux invités.

Le président de la Société aéronautique de la Suisse orientale a salué le professeur Piccard et a rappelé qu'il fut membre du comité de cette société.

La société a procédé ensuite à la nomination de membres d'honneur de la société de MM. Piccard et Kipfer. L'hymne national a été joué, puis le ministre de Belgique en Suisse, M. Lejeunh, de Munsbach, a prononcé une courte allocution. La musique joua alors l'hymne national belge.

Comme la foule acclamait toujours devant l'édifice et qu'elle menaçait de rompre les barrages de police, le professeur Piccard et son assistant ont quitté un instant la salle et sont venus saluer la foule au balcon. Une ovation indescriptible leur fut faite ; la musique de la ville de Zurich a joué alors quelques-uns de ses airs les plus entraînants.

M. RENKIN N'A PAS ENCORE FORMÉ LE CABINET BELGE

Jeudi, contrairement à ce qu'on pensait la veille, M. Renkin n'a pas pu constituer son ministère. Les négociations continuent, car il refuse d'abandonner.

LE " COMTE-ZEPPELIN " ET LE " NAUTILUS " A LA CONQUÊTE DU POLE

D'après « Le Berliner Tageblatt », des négociations ont eu lieu ces jours-ci à Berlin, entre le docteur Eckener et le président de l'association russe pour l'aviation en vue d'un raid du « Comte Zeppelin », dans les régions polaires.

Ce raid aurait lieu dans la seconde quinzaine de juillet.

L'expédition sera placée sous la direction du docteur Eckener. Des savants russes, allemands, suédois et américains y prendront part.

Les travaux scientifiques seront placés sous la direction du professeur Samoilovitch.

D'autre part, l'équipage du « Nautilus », au moment de partir pour la grande aventure, manifeste la plus grande confiance.

Sir Hubert Wilkins, se préoccupant de gagner le plus de temps possible, il n'est pas sûr que le sous-marin fasse gelâche à Londres. S'il est nécessaire, il passera directement par le nord de l'Ecosse et se rendra, via Bergen et Tromsoë, au Spitzberg.

A son départ de Bergen, le dirigeable allemand « Graf-Zeppelin », sous le commandement du commandant Eckener, prendra de son côté le départ de Friedrischaffen, sur le lac de Constance, mais le dirigeable ne pourrait se joindre à l'expédition que pendant le seul mois de juillet, en raison des conditions météorologiques. Du Spitzberg, le « Nautilus » suivra, sous la glace de l'Océan artique, sa route vers l'Alaska et dépassera ainsi le pôle. Le dirigeable pendant ce temps, se propose de croiser au-dessus de la Russie et de la Finlande vers la mer Blanche, la nouvelle Zemble et, de là, vers la terre de François-Joseph et le pôle.

Sir Hubert Wilkins et le docteur Eckener se proposent de se rencontrer à 14 kilomètres du pôle.

TROIS OUVRIERS ENSEVELIS

Près de Gaevle, trois ouvriers qui étaient occupés à la pose de tuyaux dans une fosse creusée à quatre mètres sous le sol ont été ensevelis par le sable et tués.

ECHOS et CARNET

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Assez beau temps, ciel nuageux, devenant très nuageux ; vent du secteur Sud-Est, 4-7 m. ; maximum en hausse de 2°.

CALENDRIER. — Vendredi 5 juin 1931

Soleil : Lever à 3 heures 52 ; coucher à 19 heures 46.

Lune : Coucher à 5 heures 09.

Aujourd'hui : saint Boniface. — Demain : saint Claude.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 juin. — Baromètre: 761 m/m 5 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 3 m/m 1. — Thermomètre : fronde, 22°2 ; minima, 10°7 ; maxima, 24°6.

Etat hygrométrique : 65. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : néant. — Direction du vent : Est ; vitesse moyenne : 7 km à l'heure. — Direction des nuages : pas d'observation ; état du ciel : pur.

Temps probable pour aujourd'hui : chaud, orageux.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

LE CONFLIT DU TEXTILE

Nous rendons compte, d'autre part, des faits qui se sont déroulés dans la région. Aucun incident, aucune manifestation, tel fut le bilan de la journée.

Voici, ci-dessous, les appels des différents Comités de grève et les appels de solidarité lancés par les comités de quartier, sections syndicales, etc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT TEXTILE

Les syndiqués confédérés du textile en grève sont priés d'assister à l'assemblée générale du syndicat, qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 15 h., salle des fêtes, rue de l'Hospice.

Le livret du syndicat sera exigé à l'entrée de la salle.

Le paiement des syndiqués grévistes aura lieu samedi, de 8 h. à midi et de 14 h. à 16 h.

Pour ceux habitant Roubaix, à « La Paix » ; pour ceux habitant Wattrelos, à « L'Humanité » ; pour ceux habitant Croix et Wasquehal, à l'ancienne mairie de Croix.

UNE MANIFESTATION UNITAIRE AURA LIEU AUJOURD'HUI

Le Comité de l'Union locale unitaire de Roubaix communique un appel adressé aux grévistes dont voici les passages principaux :

« C'est aujourd'hui que va se dérouler dans les rues de Roubaix-Tourcoing la grande démonstration régionale, organisée par le Comité central de grève et les syndicats unitaires. A cette occasion, ceux-ci lancent un ultime appel aux grévistes, pour qu'ils y participent en masse.

Les grévistes d'Halluin partiront à Tourcoing à 13 h., rassemblement au Parc des Sports. — A Roncq, rassemblement devant la Maison du Peuple, à 1 h. 30 et jonction avec le cortège d'Halluin pour continuer sur Tourcoing. — Rassemblement à Tourcoing de 15 h. à 15 h. 30, place de la République. — Rassemblement à Roubaix, à 15 h., place de la Gare. La jonction des cortèges de Roubaix et Tourcoing s'opérera place de la Victoire, à Tourcoing. Le Comité central de grève et les syndicats unitaires demandent autant que possible aux manifestants de se grouper dans le cortège par usine.

DES RÉUNIONS UNITAIRES

Réunion des chauffeurs d'autocars, samedi, à 16 h., à Menin, 190, rue de Lille, siège ds la Coopérative « La Prolétarienne ».

— Samedi, à 16 h., réunion dans chaque localité, aux sièges des syndicats unitaires des chauffeurs et conducteurs de machines.

GESTES DE SOLIDARITÉ

DU SYNDICAT GÉNÉRAL DES EMPLOYÉS DES P. T. T.

La sous-section de Roubaix et environs des employés des P. T. T., facteurs et assimilés, dans sa dernière réunion, a décidé à l'unanimité (70 présents), de verser la somme de 25 fr. par mois et par tête, à la caisse de grève du syndicat textile de la C. G. T. de Roubaix et ce, jusqu'à la fin de la lutte admirable que soutiennent avec tant de dignité les ouvriers du textile. Elle a effectué un premier versement de 2.885 fr.

DU SYNDICAT DU BATIMENT DE TOURCOING

Les syndicats confédérés du Bâtiment et de l'Alimentation, rue de Guisnes, rappellent à leurs adhérents la décision adoptée aux assemblées générales corporatives qui consiste à verser chaque semaine une demi-journée de salaire, ceci afin de soutenir les ouvriers du textile en grève. Ces versements doivent être effectués à la Bourse du Travail, rue de Guisnes, chaque semaine.

Les commissions ont la certitude que tous les syndiqués sauront accomplir leur devoir de solidarité.

DE LA COOPERATIVE DES VENDEURS DE JOURNAUX DE ROUBAIX

Ces jours derniers, nous avons dit que la Coopérative des vendeurs de journaux de Roubaix avait donné un subside de 500 fr. aux grévistes.

Il faut dire, pour être exacts, que cette somme sera versée **chaque semaine.**

DE L'UNION DES COMMERÇANTS DES HALLES DE ROUBAIX

Les membres de l'Union des Commerçants aux Halles de Roubaix, au cours d'une réunion qui s'est tenue mercredi dernier, ont voté un premier secours de 200 fr., pour venir en aide aux ouvriers textiles de Roubaix, actuellement en grève.

SECOURS REÇUS PAR LE COMITE INTERSYNDICAL DE GREVE

Voici la première liste des sommes reçues par le Comité intersyndical de grève des organisations syndicales diverses :

Union locale d'Armentières, 2.250 fr.; Syndicat Fraternelle Armentières, 200 francs; Syndicat préposés douanes (Dorléans), 2.000 fr.; Syndicat Textile Fourmies, 1.000 fr.; Petit, rue d'Abbeville, Frimerville (Somme), 105 fr.; Rosen, 2, rue Cambon, Paris, 200 fr.; Michon H., Maison Baudin, 135 fr.; Syndicat Tramways, Roubaix, 18.000 fr.; Le Progrès de Seraing, 130 fr. 15; La Renaissance de Farcienne, 29 fr. 25; L'Avenir de Renaix, 11 fr.; Section Saint-Claude, 50 fr.; Protetes, de Louvain, 46 fr. 60; Salengro, maire de Lille, 201 fr. 15; Personnel Brasserie l'Avenir Lille, 2.109 fr.; Fraternelle d'Auby, 28 francs; Caisse départementale, 30, rue de Toul, Lille, 201 fr.; L'Avenir de Bauvrin, 47 fr. 75; Hem, Bâtiment, 216,75; Drouffe, Toufflers, liste 32, 87 fr.; Syndicat Teinturiers, St-Quentin, 1.000 fr.; Usine Sébastien, Saint-Quentin, 88 fr.; Maison